

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

Accusé de réception en préfecture
076-267600948-20250702-D17072025-AR
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 2 JUILLET 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	9
Absent	0
Votants par procuration	2
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux juillet, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE

Étaient excusés :

Monsieur Sébastien MANDEVILLE
Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Madame Christine DÉCHAMPS
Monsieur Matthieu ROUZÉE

Délibération n° :
Objet :

D.17/07.2025
Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes - Année 2025

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 02.07.2025

Délibération n° : D.17/07.2025
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes - Année 2025

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-Maritime propose aux communes, C.C.A.S. et E.P.C.I. de participer, volontairement, au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.).

Le F.A.J. a pour objectif de soutenir financièrement les jeunes, âgés entre 18 et 25 ans, dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

En 2024, le F.A.J. a apporté une aide à 374 jeunes seinomarins que ce soit en termes de soutien à leur projet d'insertion (499 aides accordées) ou d'aide de première nécessité (97 aides accordées), pour un montant global de 196 293 €.

La participation des communes, pour l'année 2025, n'a pas été modifiée. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, sur la base de 0,23 € par habitant. La population totale au 1^{er} janvier 2025 étant de 8848 habitants, **cette contribution s'élèverait donc à 2 035,04 €** pour le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne.

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution ont été budgétés à hauteur de 2 100,00 €.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à :

- verser au Département de Seine-Maritime la contribution du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville au financement du F.A.J. pour l'année 2025 - fonction 4214, nature 6281

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS